

LA CONDUITE SUPERVISÉE

À qui s'adresse cette formule ?

Cette formule a été créée pour les candidats :

- souhaitant acquérir, au-delà des heures de formation en école de conduite, une expérience de conduite avant le passage à l'examen ;
- ayant échoué à l'épreuve du permis de conduire et souhaitant acquérir de l'expérience avant de se représenter. Elle permet ainsi de ne pas perdre la main en attendant une nouvelle date d'examen.

Quand l'inscription est-elle possible ?

Pour s'inscrire à la conduite supervisée, il faut :

- être âgé de 18 ans et plus,
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Vous pouvez choisir ce cursus lors de votre première inscription à l'auto-école ou le rejoindre en milieu de parcours après un échec à l'épreuve pratique.

Comment se déroule la conduite supervisée ?

Cette formule se déroule avec un accompagnateur sur un véhicule normal pendant au moins trois mois et sur 1 000 km minimum.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus :

- le premier avant de conduire avec l'accompagnateur lorsque l'enseignant estime que le candidat est prêt ;
- le second au cours de la conduite supervisée.

ATTENTION : La durée du permis probatoire est celle de la filière classique, soit trois ans. Le candidat ne bénéficiera pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".